

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 27 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

La Ville aide les foyers nantais pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau

Ces dernières années, la Ville de Nantes connaît régulièrement des épisodes de sécheresse, plus longs et plus intenses. L'eau devient une ressource à préserver, et plus particulièrement durant les périodes de sécheresse, telles que celle que nous avons connue l'été dernier alors que le territoire était classé en « crise » pendant plusieurs mois. Afin d'accompagner les Nantais dans cet effort de sobriété, la Ville de Nantes a décidé de mettre en place un soutien financier pour les particuliers souhaitant acquérir un système de récupération des eaux de pluie de toiture. Cette aide sera mise en place en septembre prochain et aura un effet rétroactif pour les récupérateurs d'eau achetés depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle prendra la forme d'une subvention forfaitaire plafonnée à 50 € par récupérateur et dans une limite de deux par foyer.

Accompagner les Nantais pour préserver la ressource en eau

Depuis 2019, des arrêtés sécheresse intégrant des restrictions d'usages sur le réseau d'eau potable sont régulièrement mis en place sur le territoire, et particulièrement en 2022 où il a été classé en « crise sécheresse » pendant plusieurs mois, soit le niveau le plus élevé. Cette situation, accélérée par le changement climatique, nécessite à toutes les échelles de préserver cette ressource en eau.

En 2022, Nantes Métropole a engagé une démarche d'exemplarité pour réduire les consommations en eau des bâtiments publics des collectivités de la métropole. Au-delà de cette démarche et des actions engagées sur les réseaux pluviaux tels que stockage et la déconnexion de gouttières dans le réseau pluvial ou unitaire pour que l'eau de pluie puisse être réutilisée, la Ville de Nantes a souhaité, dans le cadre des mesures « Climat » annoncées le 6 septembre 2022, apporter un soutien financier pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture. Cet accompagnement financier prendra la forme d'une subvention, dans une limite de de 2 récupérateurs par foyer nantais.



Pour recevoir cette aide, il faudra être domicilié à Nantes et justifier de l'achat du récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimum de 300L. Le montant de l'aide est plafonné à 50 € par équipement ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci devait être inférieure, soit un maximum de 100 € d'aide par foyer si celui-ci procède à l'achat de 2 récupérateurs.

Mise en place en septembre, cette subvention aura un effet rétroactif pour tout récupérateur acheté depuis le 1^{er} janvier 2023. Il est impératif que les Nantais conservent leur facture d'achat du récupérateur car elle servira de pièce justificative pour la demande d'aide. Les autres modalités pratiques pour demander cette aide seront précisées en septembre.

Le récupérateur d'eau de pluie est un système qui permet de collecter les eaux pluviales provenant du toit, via les gouttières. Cette eau stockée peut être utilisée pour les tâches ménagères (lavage des sols, nettoyage véhicule,...) ou le jardinage. De cette façon, il permet de réduire la consommation en eau potable pour des usages non essentiels ne nécessitant pas une qualité de l'eau « potable ».

La Ville de Nantes réduit sa consommation d'eau et sensibilise les habitants

L'été dernier, la Ville de Nantes a pris des dispositions pour réduire sa consommation d'eau habituelle tout en maintenant plusieurs dispositifs pour permettre à la population de bénéficier « d'îlots de fraîcheur » durant la période estivale. Les opérations de nettoyage de la ville ont, par exemple, limité au maximum l'usage de l'eau en arrêtant notamment le lavage de la voirie à grande eau. Les jardiniers de la Direction Nature et Jardins ont également privilégié un arrosage nocturne ou tôt le matin, là où les besoins en eau sont les moins importants à l'échelle de la ville et de la métropole. La Direction Nature et Jardins expérimente également la réutilisation de l'eau des pataugeoires pour arroser les espaces verts. Elle a également planifié l'installation de 1 000 sacs d'arrosage déconnectés du réseau d'eau potable pour faire face à la sécheresse.

Pour sensibiliser les habitants à ces enjeux de sobriété, à l'échelle de la Métropole, la collectivité anime également des défis citoyens, dont celui de l'énergie. En partenariat avec l'association Alisée, il permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour diminuer sa consommation d'énergie et d'eau. Sur la saison 2021-2022, les 139 foyers participants ont pu réduire en moyenne leur consommation en eau de 13 %. A partir de 2024, une refonte des défis citoyens, pour multiplier par 4 le nombre de participants afin d'engager 1000 foyers «climatiquement neutres» chaque année.



Près de 460 M€ d'investissement prévus par Nantes Métropole sur ce mandat pour la politique du cycle de l'eau

A mesure que les épisodes de sécheresse deviennent de plus en plus récurrents, et plus intenses, la Métropole poursuit ses investissements pour être en situation de sécuriser la capacité à délivrer de l'eau potable de qualité pour toute situation. Elle a ainsi financé la rénovation de l'usine de La Roche à hauteur de 89,5 M€ afin de pérenniser sa capacité de production et accompagner le développement du territoire. Au total, près de 460 M€ d'investissement sont prévus sur ce mandat sur la politique du petit et grand cycle de l'eau, dont plus de 170 M€ afin d'assurer la bonne gestion et distribution de l'eau potable sur le territoire.